

LES PROJETS DU SSI

En plus de la **gestion quotidienne de cas individuels relatifs à la protection de l'enfance**, le SSI France mène des projets d'envergure nationale, européenne et internationale.

À l'heure actuelle, le SSI France est engagé dans **deux projets**.

- 1 La recherche des origines en matière d'adoption internationale : uniformisation des pratiques en France et identification de partenaires à l'étranger.
- 2 La coordination d'une application (lancée dans plusieurs pays européens).

APPLICATION "MINIILA"

Le projet MINIILA a été développé par Missing Children Europe.

L'application est destinée aux mineurs non accompagnés afin qu'ils puissent savoir où se diriger pour obtenir l'aide et le soutien dont ils ont besoin (soins, logement, nourriture, accompagnement juridique, etc.). Grâce à cette technologie, ils bénéficient d'informations à jour et de confiance relatives à l'accès à des services de base et ce, dès leur arrivée en France.

Le SSI France est le coordinateur français de l'application.

CONTACTER LE SSI

DROIT D'ENFANCE SSI FRANCE

76 Avenue Pierre Brossolette
92240 Malakoff - France

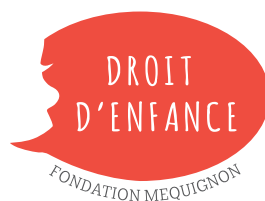
+33(0)1 83 01 00 74
+33(0)1 83 01 00 70

iss-ssi-france@droitdenfance.org
info-ssifrance@droitdenfance.org

www.ssi-france.org

Consulter le site du Secrétariat Général à Genève :
www.iss-ssi.org

Consulter le site de Droit d'Enfance :
www.droitdenfance.org



« Les familles
au-delà des frontières
depuis 95 ans »



À l'attention des tribunaux, des départements,
des services de protection de l'enfance,
des services de migrations, des services sociaux,
des associations et des particuliers.

À PROPOS DU SSI

Le Service Social International (SSI) est une organisation internationale non gouvernementale fondée en 1924 à Genève.

LA MISSION DU SSI

Le SSI accompagne des **enfants et des familles confrontés à des problèmes sociaux et juridiques complexes dans une situation internationale**. L'intérêt et la protection de l'enfant sont les valeurs défendues par le SSI.

LE RÉSEAU DU SSI

Le SSI est un acteur omniprésent dans le domaine de la protection et du bien-être de l'enfant grâce à un **réseau de partenaires dans plus de 120 pays (Europe, Asie, Amérique, Afrique et Océanie)**. Chaque partenaire, dont le SSI France, est indépendant dans sa gestion et son organisation.

Le membre français du SSI est Droit d'Enfance depuis le **9 octobre 2018**

Depuis cette date, le SSI France s'occupe de cas individuels lorsqu'il est saisi par un organisme français, un membre du réseau SSI ou une personne privée.

LES SERVICES PROPOSÉS

Le SSI France offre des services spécialisés transnationaux dans les domaines suivants :

- ✓ **Protection de l'enfant**
Signalement d'un mineur en danger, rapport du bien-être de l'enfant, d'un parent / famille élargie, vérifications d'antécédents, etc.
- ✓ **Responsabilité parentale**
Conseils interculturels, recherche et réunification familiale, rapport afin de fixer la résidence de l'enfant / droit de visite etc.
- ✓ **Enlèvement international d'enfant**
Alerte d'enlèvement d'enfant, rapport du bien-être de l'enfant, conseils, prévention, médiation, groupe de paroles, etc.
- ✓ **Mineurs non accompagnés**
Recherche et réunification familiale, obtention de documents, support légal, rapport sur le projet envisagé, etc.
- ✓ **Adoption internationale et post-adoption**
Recherches des origines, vérifications d'antécédents, conseil et orientation, etc.

EXEMPLE DE CAS

Les cas gérés par le SSI sont très variés. Le SSI France est compétent dès qu'une situation concerne **un enfant et plusieurs pays**.

En traitant une situation, le SSI veille toujours à protéger les enfants.

EXEMPLE DE CAS

Un couple franco-suisse décide de divorcer mais ils ne sont pas d'accord sur la garde de leur enfant et donc sur sa résidence habituelle.

La mère retourne s'installer en France avec son nouveau compagnon. Le père reste en Suisse. Ainsi, le juge suisse est saisi sur le droit de visite et d'hébergement, il demande une enquête sociale pour prendre une décision conforme à l'intérêt de l'enfant.

Le SSI Suisse saisit le SSI France en vue d'obtenir un rapport d'évaluation des capacités parentales de la mère à bénéficier de la résidence habituelle.*

Le SSI France se charge alors de contacter un organisme compétent pour demander la réalisation d'une enquête sociale en France.

* 6 000 enfants bénéficient chaque année de l'expertise du SSI Suisse.